Les raisons du désarroi des magistrats

Publication : samedi 14 mai 2011 07:15

La République du Centre, 14 mai 2011

ACCABLANT ■ Un rapport de dix-huit pages dresse l'état des lieux du malaise de la justice au tribunal d'Orléans

Les raisons du désarroi des magistrats

Pour la première fois, des magistrats orléanais rendent public l'état des lieux préoccupant du tribunal de grande instance. Un rapport accablant et inquiétant.

Philippe Renaud
p1ppa.renaud@lamo.com

Il a constué est sans appel. Trois mois après le vaste mouvement de grogne qui avait gagné les magistrats après les propos tenus à Orléans par Nicolas Sarkozy, un état des lieux du tribunal de grande instance d'Orléans vient d'être rendu public.

Et le moins que l'on puisse dire, c'est que la situation est alarmante. Un chiffre permet de cerner l'ampleur du problème : la dotation en frais de justice pour 2011 dépasse à peine le million d'euros, alors même que « le reste à payer 2010 s'élève déjà à plus de 940.000 euros », indique le rapport.

Refus des experts

Les conséquences, nombre de juridictions les mesurent : « Des experts refusent désormais de travailler avec nous parce qu'ils ne sont pas payés », dénoncent d'une même voix Laetitia Chevallier, déléguée régionale du syndicat de la magistrature, et Marie-Béatrice Thiercelin, membres de l'Union syndicale des magistrats.

C'est notamment le cas d'un psychiatre qui accumule à ce jour une année d'expertises non réglées, soit 10.000 euros. De fait, les magistrats préfèrent aujourd'hui renoncer à des expertises quand celles-ci ne sont pas obligatoires, au risque de rendre moins bien la justice.

Autre sujet d'inquiétude, le manque de moyens humains. « Au tribunal de grande instance d'Orléans, sur 70 fonctionnaires, qui, pour certains, travaillent à temps partiel, il en manque 7. Or, on continue d'accroître leurs charges, sans réévaluer les effectifs », se lamente Marie-Béatrice Thiercelin.

Un exemple criant

S'ajoutent des réformes législatives qui alourdissent la tâche des magistrats. Un exemple criant en est donné avec la réforme des tutelles qui impose désormais au juge d'instance d'Orléans de réviser, avant le 31 décembre 2013, les 4.300 mesures dont il a la charge.

Une mission impossible en l'état des effectifs qui conduira « à opérer un tri quant aux mesures les plus urgentes à renouveler. Plusieurs personnes risquent de se retrouver sans l'aide et le contrôle d'un tuteur ou d'un curateur », se désolent déjà les magistrats. ■

Rappel. Le 1er février, à Orléans, Nicolas Sarkozy avait dénoncé « des dysfonctionnements graves dans le système de justice » et, après la remise au Sharti du rapport ayant présenté Ia Laetitia Perrais, 18 ans, provoquant la colère indignée des magistrats et, surtout, de Perrais.

TRIBUNAL. Les magistrats orléanais dénoncent une absence générale de moyens.

Morceaux choisis d'un état des lieux clairvoyant

Service civil du tribunal d'instance : « En 2010, 13 audiences ont eu un nombre de dossiers appelés supérieurs à 100, soit un seuil au-delà duquel les audiences deviennent difficiles à gérer ».

Surendettement : « Au regard des délais de jugement des affaires, des saisies sur les biens des débiteurs pourraient reprendre [...] avant même que le juge n'ait eu le temps de statuer ».

Départage prud'homal : « Un salarié licencié a tort peut attendre près de deux ans pour obtenir l'indemnisation de son préjudice qui lui aurait permis de faire face à une période de chômage ».

Affaires familiales : « Le nombre d'affaires traitées à Orléans nécessiterait un magistrat et un greffier supplémentaires pour retrouver des délais de traitement véritablement utiles et raisonnables ».

Greffe correctionnel : « Notre quotidien se borne actuellement à gérer les urgences. C'est un problème de manque de personnel ». ■

Les élus confrontés à la réalité

À l'invitation des magistrats, plusieurs élus du Loiret sont conviés à des tables rondes où leur est présenté l'état des lieux du tribunal. Hier, François Bonneau, président du conseil régional, et Jean-Pierre Sueur, sénateur, ont participé à la première réunion. Impressions.

François Bonneau : « C'est une prise de conscience. Le niveau de difficultés est plus dur que ce que j'imaginais. Nous allons poursuivre la réflexion avec les magistrats par des actions avec les lycéens dans le cadre d'actions visant l'éducation citoyenne ».

Jean-Pierre Sueur : « J'ai été frappé par l'attachement des magistrats à faire une bonne justice et leur inquiétude par rapport aux moyens. Je vais écrire une longue lettre au Garde des Sceaux pour appeler son attention sur les problèmes concrets auquel le tribunal d'Orléans est confronté ».

Une autre réunion est prévue le 30 mai. ■

.

Phoca PDF